



SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201809-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Comptes de Gestion
2017
Commune
Eau
Assainissement
Lotissement

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Pévérelli, Sacz, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Vu l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Comptes de Gestion 2017 de Monsieur la Trésorier du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal.

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent ni réserve, ni observation de la part du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et du Lotissement Communal pour l'Exercice 2017.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI



**DELIBERATION
DU CONSEIL**

N° 10

**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2017
BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	23
Date de la convocation : 29/03/2018	
Séance du 05/04/2018	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier., délibérant sur l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	8 566 614,11	9 577 036,15
Totaux	8 566 614,11	9 577 036,15
Résultat de clôture		1 010 422,04

H

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 134 649,96	
1 975 814,44	1 929 238,59
3 110 464,40	1 929 238,59
1 181 225,81	

A

Besoin de financement
Excédent de financement

1 181 225,81	
-	
274 519,83	662 606,32

B

Reste à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement

-	
388 086,49	

Besoin de financement
Excédent de financement

D = B - C

Besoin total de financement
Excédent total de financement

793 139,32	
-	

E = A - D

800 000,00	au compte 1068 Investissement
------------	-------------------------------

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

210 422,04	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
------------	--

G

F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée e; de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations MM. BRESOLIN thiery, BUTOT olivier, CHAMBERT Yves, DELHOMME Romain, DIATTA Patricia, FABRE Patricia, FAISSE Michel, GARREAU Sorcia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean-Paul, NOEL Bernard, PEVERELLI Olivier, SAEZ Joseph, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale,

Procurations : MM. MONGE Doriane à DELHOMME Romain, MICHELON Eric à MICHEL Jean-Paul, GUILLOT Catherine à TOLFO Pascale, DURAND Josiane à JOUVE Michel, COTTA Rachel à CHAMBERT Yves

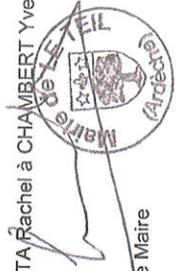
Absents : MM. CARICHON Francois, DOLARD Carole, GONZALVEZ Patricia, ROCHE Jacky, SCHMITT Mireille

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 11 AVR. 2018

ID : 007-210703195-20180405-DELIB201810-DE



Pour expédition conforme: Le Maire

N° 11

**DELIBERATION
DU CONSEIL**

**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2017
BUDGET EAU**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	23
Date de la convocation : 29/03/2018	
Séance du 05/04/2018	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Péverelli Olivier, . . . délibérant sur l'affectation des résultats du budget annexe de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		322 379,36		934 483,17	-	1 256 862,53
Opérations de l'exercice	194 320,67	335 782,51	651 538,76	305 009,92	845 859,43	640 792,43
Totaux	194 320,67	658 161,87	651 538,76	1 239 493,09	845 859,43	1 897 654,96
Résultat de clôture		463 841,20		587 954,33		1 051 795,53

Besoin de financement	-	A
Excédent de financement	587 954,33	
Reste à réaliser	381 777,76	B
Besoin de financement	283 277,76	D = B - C
Excédent de financement	-	
Besoin total de financement	-	E = A - D
Excédent total de financement	304 676,57	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	-	F
	463 841,20	G

EUROS

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations MM. BRESOLIN thierry, BUTOT olivier, CHAMBERT Yves, DELHOMME Romain, DIATTA Patricia, FABRE Patricia, FAISSE Michel, GARREAUD Sonia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean-Paul, NOEL Bernard, PEVERELLI Olivier, SAEZ Joseph, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale,
Procurations : MM, MONGE Doriane à DELHOMME Romain, MICHELON Eric à MICHEL Jean-Paul, GUILLOT Catherine à TOLFO Pascale, DURAND Justiane à JOUVE Michel, COTTA Rachel à CHAMBERT Yves,
Absents : MM, CARICHON François, DOLARD Carole, GONZALVEZ Patricia, ROCHE Jacky, SCHMITT Mireille



Pour expédition conforme, Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 11 AVR. 2018

SLO

ID : 007-210703195-20180405-DELIB201811-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL**

N° 12

**SUR L'AFFECTION DES RESULTATS 2017
BUDGET assainissement**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	23
Date de la convocation : 29/03/2018	
Séance du 05/04/2018	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier , délibérant sur l'affectation des résultats du budget annexe de l'exercice 2017 , après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		105 349,14
Opérations de l'exercice	166 308,91	698 730,92
Totaux	166 308,91	804 080,06
Résultat de clôture		637 771,15

H

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
422 768,23	
1 243 299,84	472 999,04
1 666 068,07	472 999,04
1 193 069,03	

A

1 193 069,03	
-	

B

51 286,12	579 492,40
-----------	------------

C

D = B - C

-	
528 206,28	

E = A - D

E = A - D

664 862,75	
-	

F

637 771,15	
------------	--

G

-	
---	--

F + G = H

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations MM. BRESOLIN thierry, BUTOT olivier, CHAMBERT Yves, DELHOMME Romain,DIATTA Patricia, FABRE Patricia, FAISSE Michel,GARREAU Sonia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean-Paul, NOEL Bernard, PEVERELLI Olivier, SAEZ Joseph, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale, Procurations : MM, MONGE Doriane à DELHOMME Romain, MICHELON Eric à MICHEL Jean-Paul, GUILLOT Catherine à TOLFO Pascale, DURAND Josiane à JOUVE Michel, COTTA Rachel à CHAMBERT Yves

Absents : MM,CARICHON Francois, DOLARD Carole, GONZALVEZ Patricia, ROCHE Jacky, SCHMITT Mireille

Pour expédition conforme, Le Maire



Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 11 AVR. 2018

ID : 007-210703195-20180405-DELIB201812-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL**

N° 13

**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2017
LOTISSEMENT**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	23
Date de la convocation : 29/03/2018	
Séance du 05/04/2018	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier, délibérant sur l'affectation des résultats du budget annexe de l'exercice 2017 dressé par lui même, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, (M.Péverelli Olivier ne participe pas au vote)
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		247 072,31
Opérations de l'exercice	257 490,00	240 042,65
Totaux	257 490,00	487 114,96
Résultat de clôture		229 624,96

H

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
174 551,18	174 551,18
174 551,18	174 551,18

-	A
-	

Besoin de financement
Excédent de financement

	C
--	---

B

-	D = B - C
-	

Besoin de financement
Excédent de financement

-	E = A - D
-	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	F	au compte 1068 Investissement
229 624,96		G

F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

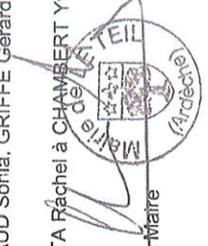
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations MM. BRESOLIN thiery, BUTOT olivier, CHAMBERT Yves, DELHOMME Romain, DIATTA Patricia, FABRE Patricia, FAISSE Michel, GARREAU Sonia, GRIFFE Gérard, JOUVE Michel, MAZELLIER Noelle, MICHEL Jean-Paul, NOEL Bernard, PEVERELLI Olivier, SAEZ Joseph, SEGUENI Nadia, TOLFO Pascale,

Procurations : MM, MONGE Doriane à DELHOMME Romain, MICHELON Eric à MICHEL Jean-Paul, GUILLOT Catherine à TOLFO Pascale, DURAND Josiane à JOUVE Michel, COTTA Rachel à CHAMBERT Yves

Absents : MM, CARICHON François, DOLARD Carole, GONZALVEZ Patricia, ROCHE Jacky, SCHMITT Mireille

Pour expédition conforme. Le Maire





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201814-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Vote des taux
d'imposition des
3 taxes locales
pour 2018

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Péverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Le Maire expose aux Membres de l'Assemblée l'Etat 1259 MI adressé par les Services Fiscaux.

Il précise que les taux d'imposition en 2017 avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 17,96 %.
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Il indique que compte tenu de la conjoncture actuelle et que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire d'augmenter les Taux des 3 taxes.

Il demande aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 17,96 %.
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018 SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201815B-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Compte
Administratif 2017
Budget Communal

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe au Maire.

Exercice : 29
Présents : 16
Absents : 13

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Sacz, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Pévérelli (ne participe pas au vote) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			1 134 649,96 €		1 134 649,96 €	
Opérations de l'exercice	8 566 614,11 €	9 577 036,15 €	1 975 814,44 €	1 929 238,59 €	10 542 428,55 €	11 506 274,74 €
TOTAUX.....	8 566 614,11 €	9 577 036,15 €	3 110 464,40 €	1 929 238,59 €	11 677 078,51 €	11 506 274,74 €
Résultats de clôture		1 010 422,04 €	1 181 225,81 €		170 803,77 €	
Restes à réaliser			274 519,83 €	662 606,32 €	274 519,83 €	662 606,32 €
TOTAUX CUMULES.....		1 010 422,04 €	1 455 745,64 €	662 606,32 €	445 323,60 €	662 606,32 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 010 422,04 €	793 139,32 €			217 282,72 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le **11 AVR. 2018**
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201816B-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Compte
Administratif 2017
Budget Annexe
Eau Potable

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe au Maire.

Exercice : 29
Présents : 16
Absents : 13

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Garraud, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Péverelli (ne participe pas au vote) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		322 379,36 €		934 483,17 €		1 256 862,53 €
Opérations de l'exercice	194 320,67 €	335 782,51 €	651 538,76 €	305 009,92 €	845 859,43 €	640 792,43 €
TOTAUX.....	194 320,67 €	658 161,87 €	651 538,76 €	1 239 493,09 €	845 859,43 €	1 897 654,96 €
Résultats de clôture		463 841,20 €		587 954,33 €		1 051 795,53 €
Restes à réaliser			381 777,76 €	98 500,00 €	381 777,76 €	98 500,00 €
TOTAUX CUMULES.....		463 841,20 €	381 777,76 €	686 454,33 €	381 777,76 €	1 150 295,53 €
RESULTATS DEFINITIFS		463 841,20 €		304 676,57 €		768 517,77 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le **11 AVR. 2018**
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201817-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Compte
Administratif 2017
Budget Annexe
Assainissement
Collectif

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe au Maire.

Exercice : 29
Présents : 16
Absents : 13

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Pévèrelli (ne participe pas au vote) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

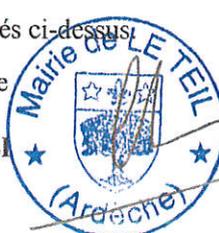
Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		105 349,14 €	422 768,23 €		422 768,23 €	105 349,14 €
Opérations de l'exercice	166 308,91 €	698 730,92 €	1 243 299,84 €	472 999,04 €	1 409 608,75 €	1 171 729,96 €
TOTAUX.....	166 308,91 €	804 080,06 €	1 666 068,07 €	472 999,04 €	1 832 376,98 €	1 277 079,10 €
Résultats de clôture		637 771,15 €	1 193 069,03 €		555 297,88 €	
Restes à réaliser			51 286,12 €	579 492,40 €	51 286,12 €	579 492,40 €
TOTAUX CUMULES.....		637 771,15 €	1 244 355,15 €	579 492,40 €	606 584,00 €	579 492,40 €
RESULTATS DEFINITIFS		637 771,15 €	664 862,75 €		27 091,60 €	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le **11 AVR. 2018** SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201818B-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Compte
Administratif 2017
Budget Annexe
Lotissement
Communal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe au Maire.

Exercice : 29
Présents : 16
Absents : 13

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Sacz, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Galamien, Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Pévèrelli (ne participe pas au vote) Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia DIATTA, Adjointe aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		247 072,31 €				247 072,31 €
Opérations de l'exercice	257 490,00 €	240 042,65 €	174 551,18 €	174 551,18 €	432 041,18 €	414 593,83 €
TOTAUX.....	257 490,00 €	487 114,96 €	174 551,18 €	174 551,18 €	432 041,18 €	661 666,14 €
Résultats de clôture		229 624,96 €	0,00 €			229 624,96 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES.....		229 624,96 €				229 624,96 €
RESULTATS DEFINITIFS		229 624,96 €	0,00 €			229 624,96 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI



L'an deux mille dix huit le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M.Olivier Peverelli... ..

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	19	24 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. BRESOLIN Thierry, M. BUTOT Olivier, M. CHAMBERT Yves, M. DELHOMME Romain, Mme DIATTA Patricia, Mme FABRE Patricia, M. FAISSE Michel, Mme GALAMIEN Nathalie, Mme GARREAU Sonia, M. GRIFFE Gérard, M. JOUVE Michel, Mme MAZELLIER Noelle, M. MICHEL Jean-Paul, Mme MONGE Doriane, M. NOEL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. SAEZ Joseph, Mme SEGUENI Nadia, Mme TOLFO Pascale

Procurat ion(s) :

M. CHABAUD Jacques donne pouvoir à M. FAISSE Michel, Mme COTTA Rachel donne pouvoir à M. CHAMBERT Yves, Mme DURAND Josiane donne pouvoir à M. JOUVE Michel, Mme GUILLOT Catherine donne pouvoir à Mme TOLFO Pascale, M. MICHELON Eric donne pouvoir à M. MICHEL Jean-Paul

Date de la convocation
29 mars 2018

Etai(en)t absent(s) :

M. CARICHON François, Mme DOLARD Carole, Mme GONZALVEZ Patricia, M. ROCHE Jacky, Mme SCHMITT Mireille

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUD Jacques, Mme COTTA Rachel, Mme DURAND Josiane, Mme GUILLOT Catherine, M. MICHELON Eric

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. JOUVE Michel

__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 3 143 563,10

Recettes : 2 755 476,61

Fonctionnement

Dépenses : 9 048 153,45

Recettes : 9 048 153,45

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 418 082,93 (dont 274 519,83 de RAR)

Recettes : 3 418 082,93 (dont 662 606,32 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 9 048 153,45 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 9 048 153,45 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Teil

Le Maire, Péverelli Olivier



Séance du

L'an deux mille dix huit l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du MAire , Péverelli Olivier

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	19	24
		Pour : 22
		Contre : 2
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BRESOLIN Thierry, M. BUTOT Olivier, M. CHAMBERT Yves, M. DELHOMME Romain, Mme DIATTA Patricia, Mme FABRE Patricia, M. FAISSE Michel, Mme GALAMIEN Nathalie, Mme GARREAUD Sonia, M. GRIFFE Gérard, M. JOUVE Michel, Mme MAZELLIER Noelle, M. MICHEL Jean-Paul, Mme MONGE Doriane, M. NOEL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. SAEZ Joseph, Mme SEGUENI Nadia, Mme TOLFO Pascale

Procuration(s) :

M. MICHELON Eric donne pouvoir à M. MICHEL Jean-Paul, Mme GUILLOT Catherine donne pouvoir à Mme TOLFO Pascale, Mme DURAND Josiane donne pouvoir à M. JOUVE Michel, Mme COTTA Rachel donne pouvoir à M. CHAMBERT Yves, M. CHABAUD Jacques donne pouvoir à M. FAISSE Michel

Date de la convocation
29 mars 2018

Étai(en)t absent(s) :

M. CARICHON François, Mme DOLARD Carole, Mme GONZALVEZ Patricia, M. ROCHE Jacky, Mme SCHMITT Mireille

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUD Jacques, Mme COTTA Rachel, Mme DURAND Josiane, Mme GUILLOT Catherine, M. MICHELON Eric

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. JOUVE Michel

__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier

__/__/__

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 796 407,46

Recettes : 1 079 685,22

Fonctionnement

Dépenses : 801 841,20

Recettes : 801 841,20

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	1 178 185,22 (dont 381 777,76 de RAR)
Recettes :	1 178 185,22 (dont 98 500,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	801 841,20 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	801 841,20 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Teil

Le Maire Péverelli Olivier



Séance du

L'andeuX mille dix huit, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M.Péverelli Olivier

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	19	24 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. BRESOLIN Thierry, M. BUTOT Olivier, M. CHAMBERT Yves, M. DELHOMME Romain, Mme DIATTA Patricia, Mme FABRE Patricia, M. FAISSE Michel, Mme GALAMIEN Nathalie, Mme GARREAUD Sonia, M. GRIFFE Gérard, M. JOUVE Michel, Mme MAZELLIER Noelle, M. MICHEL Jean-Paul, Mme MONGE Doriane, M. NOEL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. SAEZ Joseph, Mme SEGUENI Nadia, Mme TOLFO Pascale

Procurator(s) :

M. MICHELON Eric donne pouvoir à M. MICHEL Jean-Paul, M. CHABAUD Jacques donne pouvoir à M. FAISSE Michel, Mme COTTA Rachel donne pouvoir à M. CHAMBERT Yves, Mme DURAND Josiane donne pouvoir à M. JOUVE Michel, Mme GUILLOT Catherine donne pouvoir à Mme TOLFO Pascale

Date de la convocation
29 mars 2018

Etai(en)t absent(s) :

M. CARICHON François, Mme DOLARD Carole, Mme GONZALVEZ Patricia, M. ROCHE Jacky, Mme SCHMITT Mireille

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUD Jacques, Mme COTTA Rachel, Mme DURAND Josiane, Mme GUILLOT Catherine, M. MICHELON Eric

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. JOUVE Michel

__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Péverelli Olivier

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 174 551,18

Recettes : 174 551,18

Fonctionnement

Dépenses : 342 464,96

Recettes : 342 464,96

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	174 551,18	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	174 551,18	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	342 464,96	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	342 464,96	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Teil

Le Maire, Péverelli Olivier



Séance du

L'an deux mille dix huit, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M.Olivier Péverelli

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
29	19	24 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BRESOLIN Thierry, M. BUTOT Olivier, M. CHAMBERT Yves, M. DELHOMME Romain, Mme DIATTA Patricia, Mme FABRE Patricia, M. FAISSE Michel, Mme GALAMIEN Nathalie, Mme GARREAU Sonia, M. GRIFFE Gérard, M. JOUVE Michel, Mme MAZELLIER Noelle, M. MICHEL Jean-Paul, Mme MONGE Doriane, M. NOEL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. SAEZ Joseph, Mme SEGUENI Nadia, Mme TOLFO Pascale

Procurator(s) :

Mme DURAND Josiane donne pouvoir à M. JOUVE Michel, M. MICHELON Eric donne pouvoir à M. MICHEL Jean-Paul, Mme GUILLOT Catherine donne pouvoir à Mme TOLFO Pascale, Mme COTTA Rachel donne pouvoir à M. CHAMBERT Yves, M. CHABAUD Jacques donne pouvoir à M. FAISSE Michel

Date de la convocation
29 mars 2018

Étai(en)t absent(s) :

M. CARICHON François, Mme DOLARD Carole, Mme GONZALVEZ Patricia, M. ROCHE Jacky, Mme SCHMITT Mireille

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUD Jacques, Mme COTTA Rachel, Mme DURAND Josiane, Mme GUILLOT Catherine, M. MICHELON Eric

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. JOUVE Michel

__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M.Péverelli Olivier

__/__/__

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 2 245 740,43

Recettes : 1 717 534,15

Fonctionnement

Dépenses : 524 370,00

Recettes : 524 370,00

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	2 297 026,55	(dont 51 286,12 de RAR)
Recettes :	2 297 026,55	(dont 579 492,40 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	524 370,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	524 370,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Teil

Le Maire Péverelli Olivier





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201823-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Autorisation de
Programmes
Crédits de Paiement
(APCP)

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses en investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de rouvrir pour 2018 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

Budget Communal

N° AP	Libellé	Montant initial de L'AP	Révision de L'AP	CP 2018
AP 18.1	ANRU	2 661 660	/	465 100
AP 18.2	Aménagement CTM	180 000	/	80 000
AP 18.3	Nouveau groupe scolaire	3 885 410	/	160 000

Budget Eau

N° AP	Libellé	Montant initial de L'AP	Révision de L'AP	CP 2018
AP.13.4	Branchements en plomb	1 170 000	/	0
AP 13.5	Réservoir la sablière	900 000	1 046 456	616 110

Budget Assainissement

N° AP	Libellé	Montant initial de L'AP	Révision de L'AP	CP 2018
AP.17.1	Bassins d'orages Grange Mathon	696 217	1 010 217	350 500

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide d'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus.
- décide de clore les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :
Budget communal : AP 13.5 Classement digue du Rhône
- autorise le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018 SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201824-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Répartition
Subventions
aux associations et
autres personnes de
droit privé

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévèrelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de l'attribution sur l'article 6574 des subventions suivantes :

- Fonds associatif

Le fonds associatif permet de soutenir les associations de la commune qui mènent des actions contribuant au dynamisme de la vie locale tels que les comités de quartiers et intervenants dans les domaines aussi variés que l'actions sociale, la culture, l'éducation ou les loisirs. Seuls les dossiers complets envoyés avant la date butoir ont été étudiés. Les dossiers hors délais seront étudiés lors du conseil municipal du mois de juin.

Temps Libre	550
Orchestre d'Harmonie « Tonaliteil »	1 650
Comités des Fêtes	1 600
Batterie Fanfare	1 650
Médiacom	1 300
Anciens Combattants / ULAC -> FNACA	900
Astroteil	250
Amis des Arts	1 500
A.C.C.A	250
Jeunes Sapeurs-Pompiers	350

Atelier de Théâtre « Les Pièces Montées »	500
Cantoteil	300
Comités de Quartiers :	
Croix Rouge	250
Mélas	250
Haut Frayol	250
Roury	250
Kléber en tête	250
Jardins Ouvriers de l'Ile Rigaud	100
Jardinot Le Jardin des Cheminots	100
F.C.P.E	500
Prévention Routière	250
Collectif 4L boys	260
Téquila show	500
Familles des Peupliers	200
Patrimoine et Traditions	250
Cercle Culturel du Sou des Ecoles	2 000
Divers à répartir	3 430
- <u>Autres subventions</u>	
Amicale du Personnel Communal	4 300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 000
Sou des écoles laïques	28 000
ALVR	13 383
Cafés Littéraires	2 000
SPA	8 747
Comité des Villes Jumelées	875
Divers à répartir	10 000
- Fonds sportif	51 000
- Subventions projets écoles	37 450
- Subventions Politique de la Ville	
- Contrat de ville	14 000
- Régie de Territoire	20 000
- Animation de la vie locale	27 000

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018 SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201825-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Questions
Financières
Diverses

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Péverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de passer une convention sur les fournitures scolaires avec le Sou des Ecoles pour l'année 2018 et autorise le Maire à la signer.

- décide de passer une convention de gestion administrative et financière avec le SMVM du PAH pour l'exercice 2018 et autorise le Maire à la signer.

- décide le paiement des frais de déplacements de Monsieur PEVERELLI Olivier, lors de son déplacement à Paris au Ministère des Transports, le 18 avril 2018.

- décide le remboursement des frais de déplacements à Paris de Monsieur PEVERELLI Olivier, Mesdames TOLFO Pascale, 1^{ère} Adjointe au Maire et GRIMOUD Nathalie, chargée de mission Politique de la Ville, à l'occasion de la rencontre « Territoire Zéro Chômeur » les 05 et 06 février 2018.

- décide de constater la régularisation comptable suivante :

- ° Recettes d'investissement : article 4542 : 3647.29 €.
- ° Dépenses de fonctionnement : article 6745 : 3647.29 €.
- ° Ces crédits sont inscrits au budget 2018.

- suite à l'accrochage d'un mat de signalisation par Monsieur GEREZ Thierry, décide d'établir un titre de recette du montant des dommages correspondant à 234 €.

- décide de constater les provisions suivantes sur l'exercice budgétaire 2018 :

- ° Contentieux : 22 724 €.
- ° Eboulement Montée du Château : 80 210 € (provision pluriannuelle de 2018 à 2022).
- ° Acquisition opération OPAH / RU : 97 100 €.

- suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la SARL ELOTHODE « l'entracte », décide l'admission en non-valeur des titres 1 562 et 1 563 exercice 2015.

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche de 4 000 €.

- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour la prise de possession anticipée des bâtiments et des terrains situés sur le site de l'ex AFPA dans l'attente de la rédaction et de la signature d'un bail emphytéotique.

- décide d'adhérer au dispositif Territoire Zéro Chômeur et de verser la cotisation annuelle d'un montant de 100 euros.

- décide de fixer les tarifs de reprographie des régies des services techniques et du service des associations comme suit :

Format A5

Copie N & B : 0,015 euros / unité.

Copie Couleur : 0,05 euros / unité.

Format A4

Copie N & B : 0,03 euros / unité.

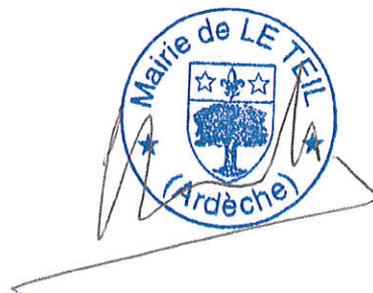
Copie Couleur : 0,10 euros / unité.

Format A3

Copie N & B : 0,06 euros / unité.

Copie Couleur : 0,20 euros / unité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201826-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Convention de groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale du Teil pour la passation d'un marché portant sur la Restauration Scolaire et le Portage à Domicile

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffe, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérilli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 23 Février 2015 portant sur la mise en place d'une Convention de groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale du Teil pour la passation d'un marché portant sur la Restauration Scolaire et le Portage à Domicile.

Considérant la décision municipale n°1 / Marché 15.02 du 15 juin 2015 portant attribution du marché « Fourniture de repas pour la restauration scolaire et pour le portage de repas à domicile ».

Considérant que ces deux marchés arrivent à leur terme le 31 août 2018.

Considérant que pour faciliter la gestion du marché de fournitures à souscrire par les personnes publiques, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale du Teil souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de mettre en place un groupement de commandes avec la Commune de Le Teil dans le cadre de la passation du marché de confection et de fourniture de repas portant sur la Restauration Scolaire et le Portage à Domicile.

- accepte que la Commune de Le Teil soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et la décision d'attribution des marchés à intervenir.
- dit que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2018.
- précise que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis à parts égales entre les collectivités concernées.
- désigne comme membres de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes :
 - M. Olivier PEVERELLI, Président
 - Mme Josiane DURAND - Vivons le Teil
 - M. Romain DELHOMME - Vivons le Teil
 - Mme Catherine GUILLOT - Vivons le Teil
 - M. Thierry BRESOLIN - Le Teil Bleu Marine
 - M. Jacky ROCHE - Le Teil Notre Défi
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018 SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201827-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

ANRU
Subventions et
Convention

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévèrelli, Sacz, Ségueni, Tolfo.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, expose :

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine a identifié le quartier du centre-ville de Le Teil comme quartier prioritaire de la politique de la ville. Le quartier prioritaire « Cœur de ville » a également été retenu au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain apportant ainsi des financements pour le traitement urbain du quartier.

Depuis le 22 décembre 2016, date à laquelle a été signé par tous les partenaires du programme de renouvellement urbain le protocole de préfiguration, des études ont été menées pour définir le projet urbain et social à mener sur le quartier. Ces études ont été en partie financées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Les financements apportés par l'ANRU sont estimés à 11 250 €, soit 42 % des dépenses réalisées.

Après 18 mois d'élaboration, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sera signée au mois de juin 2018 par tous les partenaires. Elle fixe les objectifs du projet urbain du quartier « Cœur de ville », le plan de financement et le calendrier prévisionnel des opérations retenues. La convention s'étend sur une période de 5 ans pour un programme global d'un montant de 16 000 000 € d'investissements. La Commune de Le Teil porte 15 % de ces investissements. 39 % des financements sont apportés par les partenaires dont 16 % par l'ANRU.

Monsieur le Maire met au vote la proposition de cette délibération relative aux demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et à la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve la signature du protocole de préfiguration sur le quartier Cœur de ville à Le Teil en date du 22 décembre 2016.
- autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
- autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.
- donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201828-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DETR
2018 - 2019
Construction du
groupe scolaire

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Considérant la délibération n° 72-2017 du 12 Décembre 2017 portant sur la construction du groupe scolaire et la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR).

Considérant la circulaire du Préfet de l'Ardèche en date du 28 février 2018 portant sur les modalités de demande de subventions dans le cadre de la DETR pour l'année 2018.

Considérant le projet de construction du groupe scolaire dont les travaux ont été estimés à la somme de 3 401 567 euros.

Considérant qu'il est nécessaire de présenter une demande de subvention sur les exercices 2018 et 2019 compte tenu du montant et de la nature des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

- sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'octroi de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

- Pour 2018 : sur la base subventionnable de 1 830 567 € HT (Tranche VRD - Démolition et Réhabilitation) avec un taux de subvention de 25 %.
- Pour 2019 : Base subventionnable : 1 571 000 € HT (Tranche Extension) avec un taux de subvention de 25 %.

- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201829-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Indemnité
Représentative
de Logement
(IRL) 2017

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévèrelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Le Comité des Finances Locales, lors de sa séance du 15 novembre 2017, a reconduit, pour l'exercice 2017, le montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) de l'année 2016 soit 2 808 €.

Les instituteurs qui se logent par leurs propres moyens perçoivent une Indemnité Représentative de Logement (IRL), dont la part prise en charge par l'Etat ne peut dépasser les 2 808 euros arrêtés par le Comité des Finances Locales. La partie de l'indemnité excédent ce montant est à la charge des communes. Ce complément communal constitue une dépense obligatoire.

Il appartient au Préfet d'arrêter le montant de l'IRL valable en Ardèche pour 2017, après avoir recueilli les avis des Conseils Municipaux et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

L'IRL comporte deux taux principaux :

- le taux de base attribué aux instituteurs non logés célibataires, divorcés, veufs, sans enfant à charge,
- le taux majoré de 25 %, réservé aux instituteurs non logés mariés avec ou sans enfant à charge, ou veufs, divorcés, célibataires avec enfants à charge.

Pour l'année 2016, la participation à la charge des communes représentait 261 € par instituteur pour le taux majoré.

Notre avis est sollicité sur l'augmentation de l'IRL pour 2017 duquel découlera le montant de la participation des communes.

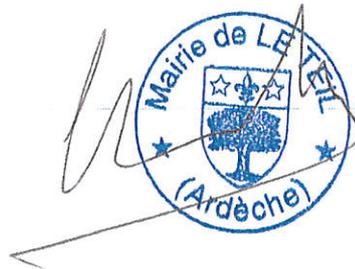
Deux options sont possibles :

- Proposition de non évolution de l'IRL par rapport à 2016 conformément à l'avis du comité.
- Proposition d'une augmentation du taux de l'IRL.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de maintenir le taux 2016 de l'IRL pour 2017.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201830-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Programmation
des actions
Politique de la Ville
2018

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune de Le Teil est signataire, depuis le 25 juin 2015, d'un Contrat de Ville 2015/2020 qui recouvre deux quartiers prioritaires, Cœur de Ville et Sud Avenir.

Il précise que les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle.

Le contrat de ville repose sur 4 piliers :

1 / La cohésion sociale

Le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé et de la justice.

2 / Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires qui bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

3 / Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Le contrat de ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat. Ils assurent par ailleurs une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

4 / Valeurs républicaines et citoyenneté

Suite aux événements de janvier 2015, le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015 s'est concrétisé par l'ajout du pilier « valeurs de la République et citoyenneté ». Les contrats de ville sont co-construits par, pour et avec les habitants via l'instauration des conseils citoyens prévus par la loi du 21 février 2014. Ce pilier a également pour but de soutenir les actions participant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation.

Dans le respect des engagements pris dans le contrat de ville, il est donc proposé, pour l'année 2018, de financer les projets suivants et d'accorder les subventions afférentes au titre de la commune. Ainsi plus de 20 projets seront financés pour un montant total de 141 458 euros.

En outre, la ville du Teil accorde un soutien financier de 20 000 euros à la régie de territoire Rebond, ce financement fera l'objet d'une convention portant sur les engagements de Rebond en termes d'implication dans le volet économique, emploi et rénovation urbaine du contrat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 11 AVR. 2018

ID : 007-210703195-20180405-DELIB201830-DE

	Projets	Cohésion sociale	Emploi, formation économique	Cadre de vie	Citoyenneté	ETAT/CGET	DEPARTEMENT 07	VILLE Le Teil	ardèche habitat	ardèche Rhône Cotron
MAIRIE	Printemps des diversités	X			X		2 000 €	3 500 €	1 500 €	
ADSEA	Mouvement de rue	X					500 €	1 758 €	1 000 €	
ATOUT JEUNE	COFFEE BREAK	X					1 000 €			Décision à venir pour 5 000€
CENTRE SOCIAL	ECHANGE EUROPEEN	X				500 €	500 €	700 €		
CENTRE SOCIAL	Centre social itinérant	X					2 000 €		1 000 €	
CENTRE SOCIAL	JARDIN	X					2 700 €		300 €	
CIDFF	citoyenneté /collège	X				1 500 €				
COLLEGE	P2C	x				1 500 €		1 000 €	1 000 €	
MEDIACOM	Soutien à la scolarité	X				3 000 €	1 000 €			
MEDIACOM	APPRENTISSAGE Français	X				4 000 €	1 500 €	1 500 €		
SECOURS POP	POINT INFO	X						3 000 €		
SECOURS POP	ATELIER CUISINE	X					500 €	800 €		
Caisse des écoles	PRE	X				50 000 €		11 000 €		
ARC	revitalisation commerce		X			5 000 €			500 €	
Cap formation	Diagnostic insertion		X			5 000 €				
CIDFF	ATELIER ARIANE		X			2 000 €				
MOBILITE 07/26	INSERTION		X			2 000 €		2 000 €	950 €	
SOLIHA	LOGEMENT		X							
MAIRIE	Fonds soutien aux initiatives citoyennes			X	X	2 000 €	0 €	3 200 €	1 500 €	
TEMPS K FAIRE	Echange de services				X	1 000 €			1 050 €	
	TOTAL					77 500 €	11 700 €	28 458 €	8 800 €	

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de valider l'ensemble des appels à projets décrits ci-dessus.
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 - Chapitre 011 - articles 6288 - 6574.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLE





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018 SLO
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201831-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Rythmes Scolaires
Dérogation à
l'organisation de la
semaine scolaire dans
les écoles maternelles et
élémentaires. Retour à
la semaine scolaire de
4 jours pour la
Rentrée 2018/2019

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faïsse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la délibération n° 18 du 25 Mars 2013 relative à la réforme des rythmes scolaires et à son application à compter de la rentrée scolaire 2013/2014.

Vu les Projets Educatifs De Territoire (P.E.D.T.) 2014/2017 et 2018/2020.

Vu le courrier de l'Inspecteur d'Académie reçu le 07 décembre 2017, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant le 12 janvier 2018.

Vu le courrier du Maire et de l'Adjoint à la Réussite Educative en date du 13 décembre 2017 adressé à l'Inspecteur d'Académie sollicitant un report au mois d'avril 2018 pour entériner le choix sur le maintien ou la suppression de la réforme des rythmes scolaires.

Vu les avis des conseils d'écoles de Le Teil relatifs à la semaine de 4 jours.

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire réunie le Mardi 03 avril 2018.

Vu l'avis de l'Inspectrice de l'Education Nationale en date du 04 avril 2018.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de fixer les horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Le Teil, le lundi, mardi, jeudi, et vendredi comme suit :

Ecoles	Niveaux	Horaires du matin		Horaires de l'après midi	
Frayol	Elémentaire	08h30	11h45	13h45	16h30
Le Centre	Elémentaire	08h30	11h45	13h45	16h30
Astier	Maternelle	08h40	11h55	13h35	16h20
Bas Frayol	Maternelle	08h40	11h55	13h35	16h20
La Violette	Maternelle	08h40	11h55	13h35	16h20
Mélas	Elémentaire	08h30	11h45	13h45	16h30
Mélas	Maternelle	08h30	11h45	13h45	16h30

Les horaires des temps périscolaires seraient définis comme suit :

Ecoles	Niveaux	Périscolaire Matin		Périscolaire Méridien		Périscolaire Soir	
Frayol	Elémentaire	07h30	08h20	11h45	13h35	16h30	18h00
Le Centre	Elémentaire	07h30	08h20	11h45	13h35	16h30	18h00
Astier	Maternelle	07h30	08h30	11h55	13h25	16h20	18h00
Bas Frayol	Maternelle	07h30	08h30	11h55	13h25	16h20	18h00
La Violette	Maternelle	07h30	08h30	11h55	13h25	16h20	18h00
Mélas	Elémentaire	07h30	08h20	11h45	13h35	16h30	18h00
Mélas	Maternelle	07h30	08h20	11h45	13h35	16h30	18h00

Dans le cadre de ce retour à la semaine scolaire de 4 jours, la commune envisage de faire évoluer les «temps d'activités périscolaires» dont le créneau va disparaître vers l'organisation d'ateliers et d'activités périscolaires sur le créneau rallongé de la pause méridienne.

Les règlements de fonctionnement du service cantine scolaire et du service de l'accueil périscolaire tiendront compte de ces modifications dès la rentrée de septembre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération présentée pour une application à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal,
 Après avoir délibéré,

- décide le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.
- précise qu'un avenant au PEDT 2018-2020 sera adressé à l'Inspection Académique pour prendre en compte le changement de rythme scolaire.
- approuve les horaires de l'organisation du temps scolaire et périscolaire comme indiqué ci-dessus.
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
 Le Maire
 Olivier PEVEREL





SESSION
05/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le 11 AVR. 2018
ID : 007-210703195-20180405-DELIB201832-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Taxe d'aménagement
sur les zones
d'activités
économiques d'intérêt
communautaire

L'An Deux Mille Dix Huit, le Cinq Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Bresolin, Butot, Chambert, Delhomme, Diatta, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chabaud (pouvoir à Faisse), Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Gonzalvez, Guillot (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Roche, Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Jouve

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le développement économique relève de la compétence de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, et que suite à la commission des finances de l'EPCI, réunie le 09 novembre 2017, il a été proposé d'homogénéiser le taux de la taxe d'aménagement sur toutes les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire.

Cette homogénéisation permettrait de mettre en place une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises, et mettrait fin à une concurrence sur les choix des lieux d'implantation.

Le taux unique de la Taxe d'Aménagement serait fixé à 2,5 %, contre 5 % aujourd'hui sur la ville de Le Teil, et n'impacterait que les deux derniers lots de la zone d'activités Rhône Helvie.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la ville de le Teil au taux de 2,5 %.

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

